



Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2011-675-4

Version PDF

Autres références : 2011-675, 2011-675-1, 2011-675-2 et 2011-675-3

Ottawa, le 1^{er} décembre 2011

Avis d'audience

16 janvier 2012

Miramichi (Nouveau-Brunswick)

Renseignements additionnels ajoutés au dossier public pour l'article 2

Prorogation des dates limites pour l'article 2 seulement : dépôt des interventions/observations/réponses – 7 décembre 2011; dépôt de la réplique du demandeur – 13 décembre 2011

[\[Soumettre une intervention/observation/réponse ou consulter les documents connexes\]](#)

Suite aux avis de consultation de radiodiffusion 2011-675, 2011-675-1, 2011-675-2 et 2011-675-3, le Conseil annonce ce qui suit :

Des renseignements additionnels ont été ajoutés au dossier public, la date limite pour le dépôt d'interventions/observations/réponses relatives à ces renseignements additionnels est le 7 décembre 2011, et la date limite pour la réplique du demandeur est le 13 décembre 2011, pour l'article qui suit seulement :

Article 2

Miramichi et Blackville (Nouveau-Brunswick)

Demande 2011-1243-2

Demande présentée par **Miramichi Fellowship Center, Inc.** en vue d'obtenir une licence de radiodiffusion afin d'exploiter une entreprise de programmation de radio FM commerciale spécialisée de langue anglaise à Miramichi avec un émetteur de rediffusion FM à Blackville. Le demandeur exploite présentement l'entreprise de radiodiffusion CJFY-FM Blackville et un émetteur de rediffusion à Miramichi. Le demandeur souhaite remplacer son entreprise actuelle par celle proposée.

Le Conseil note que les renseignements additionnels concernent des modifications aux paramètres techniques soumis à l'origine par le demandeur. Ces modifications sont le résultat d'un avis du ministère de l'Industrie (le Ministère) à l'effet que les paramètres originaux n'étaient pas acceptables sur le plan technique. Le demandeur a soumis un mémoire entièrement révisé auprès du Ministère.

Secrétaire général